



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération n°2024-03-039

Annule et remplace la délibération n°2024-03-023 suite à erreur matérielle

Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe « ZAE »

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 28

Conseillers titulaires présents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Sophie ESPEJO, M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD, M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Cécile ABDELLALI

L'exécution du budget 2023 du budget annexe ZAE se résume comme suit :

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240402-2024_03_39-DE

SLO

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	192 663,71	9 188,95
65	Autres charges courantes	72 001,00	9 250,41
67	Charges exceptionnelles	-	-
		264 664,71	18 439,36
	+ Opération d'ordre	733 296,45	-
	+ Virement à la section d'inv.	493 053,25	-
		1 491 014,41	18 439,36

RECETTES		BP 2023	CA 2023
70	Produits des services	82 056,00	15 528,00
75	Autres produits courants	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
002	Excédent de fonct. reporté	497 986,46	-
		580 042,46	15 528,00
	+ Opération d'ordre	910 971,95	-
		1 491 014,41	15 528,00

Section d'investissement

DEPENSES		BP 2023	CA 2023
001	Déficit d'investissement reporté	415 377,75	-
		415 377,75	-
	+ Opération d'ordre	910 971,95	-
		1 326 349,70	-

RECETTES		BP 2023	CA 2023
16	Emprunt	100 000,00	-
002	Excédent d'inv. Reporté	-	-
		100 000,00	-
	+ Opération d'ordre	733 296,45	-
	+ Virement de la sect° fonct.	493 053,25	-
		1 326 349,70	-

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe ZAE sont les suivants :

BUDGET ANNEXE ZAE	
--------------------------	--

Section de fonctionnement	
Dépenses	18 439,36
Recettes	15 528,00
Résultat de l'exercice	- 2 911,36
Résultat antérieur reporté	497 986,46
Résultat de clôture 2023	495 075,10

Section d'investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de l'exercice	-
Résultat antérieur reporté	- 415 377,75
Résultat de clôture 2023	- 415 377,75

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2023, rendu par le comptable du Trésor Public,
Vu l'avis de la commission des finances du 11 mars 2024,
Considérant le retrait de la séance de Madame la Présidente lors du vote,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

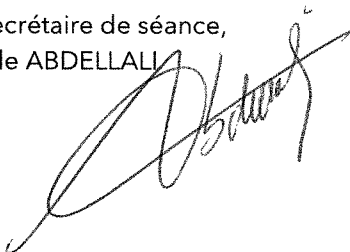
Article 1 : APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe ZAE de la Communauté de communes

Article 2 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Article 3 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Cécile ABDELLALI



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.